



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@orange.fr

Arrêté municipal d'emprise d'une partie de la place des Vésignons pour l'installation d'une scène musicale et d'interdiction de stationnement et de circulation sur l'ensemble de la place des Vésignons à l'occasion de la Fête de la Musique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Vu la demande présentée le Comité d'Animation Lewardois afin d'organiser une fête de la musique le 21 juin 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'installer la scène sur laquelle les artistes se produiront,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules,

Arrête

Article 1^{er} :

Une partie de la place des Vésignons située sur le côté gauche de la pizzeria « la nonna Franca » sera interdite au stationnement à côté du mercredi 17 juin 2026 à 13h30 afin que les services techniques puissent procéder à l'installation de la scène musicale sur laquelle les artistes se produiront dans la cadre de la fête de la musique. Cette emprise vaudra jusqu'au lundi 22 juin 2026 à 13h.

Article 2 :

Le stationnement et la circulation des véhicules sont strictement interdits sur le parking de la place des Vésignons le dimanche 21 juin 2026 à partir de 14h30 jusqu'à 00h.

Article 3 :

Des panneaux d'interdiction de stationnement matérialiseront ces dispositions qui seront également portées à la connaissance des habitants par voies postale et d'affichage. Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et à Madame LAHSSEN, Présidente du Comité d'Animation Lewardois.

Article 5 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, et Madame Nina LAHSSEN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 15 juin 2026

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde

